

LE 27 JANVIER 2020  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-sept janvier deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

M. Michel Lauzon  
Mme Guylaine Coursol  
MM. Robert Charron  
François Bélanger  
Mmes Isabelle Gauthier  
Francine Charles  
M. Marc Laurin

**Sont également présentes :**

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière

**Est absent :**

M. Jean Bouchard (maire)

**Est également absent :**

M. Mario Boily, directeur général

<b>51-01-2020</b>	<b>Consultation sur le projet de règlement numéro PS-2359 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » et d'une aire d'affectation « agricole », dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)</b>
-------------------	---

Le maire suppléant explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PS-2359 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » et d'une aire d'affectation « agricole », dans le secteur de Saint-Augustin, ainsi que les conséquences de son adoption, soit notamment les modifications que la ville devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant leur entrée en vigueur.

Par la suite, le maire suppléant invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Une citoyenne désire savoir s'il y aura des habitations dans cette zone et s'il y aura un prolongement de la rue des Cyprès.

Le maire suppléant confirme que la modification règlementaire vise pour l'instant l'implantation d'une école secondaire.

Un autre citoyen demande quand la ville deviendra propriétaire du terrain.

Le maire suppléant indique que la ville est tributaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le tout en vertu d'une décision de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Le citoyenne se questionne s'y il y a un plan « B »?

La réponse du maire suppléant est à l'effet qu'il n'a pas de plan « B » pour l'instant mais que le dossier chemine bien auprès des différentes instances.

<b>52-01-2020</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour.</b>
-------------------	-------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 janvier 2020, tel que modifié comme suit :

**Est retiré les point suivant de l'ordre du jour :**

26. Modification de la résolution numéro 22-01-2020 Échange de terrains, soit une partie du lot 3 967 230 (lot projeté 6 325 940) appartenant à la Ville de Mirabel, contre une partie du lot 1 848 843 (lot projeté 6 325 938) appartenant à « Nathalie Roy et Joël Rossignol », dans le secteur de Saint-Canut, afin de mandater un notaire. (G7 100 N155 et G7 410 N155)

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Acquisition du lot 3 359 836, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N3787 #108154)
- b) Versements provisoires concernant le service de transports collectifs de la région métropolitaine pour l'année 2020 à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). (G5 213)

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON DE RELATIONS D'AFFAIRES :

7. Octroi d'une aide financière à l'entreprise « Biscuits & Crème » pour le démarrage d'une entreprise. (FAE-2019-03) (G5 500 N15023 #107724)

<b>53-01-2020</b>	<b>Approbation du procès-verbal.</b>
-------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2020, laquelle fut ajournée et reprise le 20 janvier 2020, tel que présenté.

<b>54-01-2020</b>	<b>Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)</b>
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 9 au 23 janvier 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 13 au 27 janvier 2019.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 14 au 27 janvier 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	15 571 203,64 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement....	301 189,33 \$
• TOTAL.....	<u>15 872 392,97 \$</u>

<b>55-01-2020</b>	<b>Demande d'aide financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec relativement à la tenue d'un marché public à Mirabel. (G5 500)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur de Mirabel économique à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour consolider et accroître le succès du marché public de Mirabel, le tout dans le cadre du « Programme Proximité du MAPAQ – Volet 1 – Appui aux initiatives collectives ».

Également, d'autoriser le directeur de Mirabel économique ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la présente demande d'aide financière.

<b>56-01-2020</b>	<b>Octroi d'une aide financière à l'entreprise « ABC Clinique Santé » pour le démarrage d'une clinique interdisciplinaire. (FAE-2019-02) (G5 500 N15023 #107270)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2019-12-09;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 000 \$ à « ABC Clinique Santé », pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « ABC Clinique Santé », pour le démarrage d'une clinique interdisciplinaire.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

---

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 57-01-2020), EN RAISON DE RELATIONS D'AFFAIRES :

<b>57-01-2020</b>	<b>Octroi d'une aide financière à l'entreprise « Biscuits &amp; Crème » pour le démarrage d'une entreprise. (FAE-2019-03) (G5 500 N15023 #107724)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2019-12-05;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 000 \$ à « Biscuits & Crème », pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Biscuits & Crème », pour le démarrage d'une entreprise.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

---

<b>58-01-2020</b>	<b>Octroi d'une aide financière à l'entreprise « Travaux agricoles Ladouceur inc. » pour le démarrage d'une entreprise. (FAE-2019-04) (G5 500 N15023 #107816)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2019-12-09;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 5 000 \$ à « Travaux agricoles Ladouceur inc. », pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Travaux agricoles Ladouceur inc. », pour le démarrage d'une entreprise.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**59-01-2020 Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel par « Ferme Complètement Légumes », située au 14566, rue de Saint-Augustin, dans le secteur de Saint-Augustin. (FRA-2019-03) (G5 500 N197 #107672)**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2019-12-01;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 12 000 \$ à « Ferme Complètement Légumes », dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel, pour le projet : « Amélioration des terres et de l'aire de travail », et dont l'entreprise est située au 14566, rue de Saint-Augustin, ce montant de 12 000 \$ inclut une bonification pour des activités agricoles biologiques de 2 000 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**60-01-2020 Versement d'une aide financière au « Centre d'hébergement multiservices de Mirabel ». (X1 110 N8927 #102576)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'hébergement multiservice de Mirabel vient en aide à des personnes dans le besoin notamment en offrant à ceux-ci de l'hébergement ainsi qu'un soutien auprès de personnes ou organismes vulnérables par des interventions d'un travailleur de rue;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser, une aide financière, au montant de 54 000 \$, payable en un versement, au Centre d'hébergement multiservice de Mirabel, pour l'embauche, la supervision et la coordination d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Mirabel.

**61-01-2020 Paiement d'une contribution à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) pour l'année 2020 et modalités de versements. (G5 213)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le versement à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) d'une contribution au montant de 1 530 100,00 \$ pour l'année 2020, selon les modalités de versements suivantes :

- janvier ..... 140 000 \$
- février ..... 140 000 \$
- mars ..... 140 000 \$

- avril .....	140 000 \$
- mai .....	140 000 \$
- juin .....	140 000 \$
- juillet .....	115 100 \$
- août .....	115 000 \$
- septembre .....	115 000 \$
- octobre .....	115 000 \$
- novembre .....	115 000 \$
- décembre .....	115 000 \$

<b>62-01-2020</b>	<b>Programmation des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. (G5 500 N15509)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux en date du 20 janvier 2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version en date du 20 janvier 2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

<b>63-01-2020</b>	<b>Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert, pour l'exercice financier 2020. (G3 312 N1039) (G5 213)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du parc du Domaine-Vert, pour l'exercice financier 2020, telles que présentées, au montant de 2 443 046 \$ et dont la quote-part pour la Ville de Mirabel est répartie selon ce qui suit :

Contribution de base.....	67 570 \$
Contribution au Service de la dette pour le plan directeur #1 .	65 000 \$
Frais de courtage sur 4 ans relatifs au plan directeur #1 .....	11 815 \$
Contribution au Service de la dette pour le plan directeur #2 .	20 361 \$
Gratuité (excluant les taxes) .....	48 418 \$
<b>TOTAL.....</b>	<b>213 164 \$</b>

<b>64-01-2020</b>	<b>Acceptation provisoire de travaux.</b>
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues De La Jonquière (lots 6 173 759 et 6 173 758) et De Mézy (lot 6 173 757) (phase VI), secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par les résolutions numéros 454-07-2011 et 567-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. ». **(X3 S12 N15433) (Dossier général X3 N15199)**

<b>65-01-2020</b>	<b>Acceptation finale de travaux.</b>
-------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues Jacques-Cartier et De Montcalm, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés

au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par la résolution numéro 403-06-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée »; **(X3 S12 N15282) (Dossier général X3 N14609)**

- b) d'infrastructures municipales sur les rues Jacques-Cartier, De Menneville et De Mézy (phase VII), secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par les résolutions numéros 454-07-2011 et 567-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. ». **(X3 S12 N15248) (Dossier général X3 N15199)**

<b>66-01-2020</b>	<b>Non-objection relativement à une demande de la compagnie « Groupe G8 inc. » concernant des travaux de rétention pluviale dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 5 559 277, en bordure de la rue des Gouverneurs, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 513 101 N14275 #107981)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de la demande de la compagnie « Groupe G8 inc. » concernant le projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 5 559 277, en bordure de la rue des Gouverneurs, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, selon le plan préparé par la firme « Équipe Laurence, portant la référence 73.66.07, plan no C-201 à C-204, en date du 4 décembre 2019, révision C;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet désire obtenir un accord de la Ville concernant l'acceptabilité du projet relativement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement à une demande présentée au MELCC en date du 4 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'informer le MELCC que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère relativement à la réalisation de travaux de rétention pluviale dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 5 559 277, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

D'informer le MELCC que la Ville n'est pas et ne sera pas propriétaire des infrastructures privées visées aux présentes et qu'en conséquence elle ne prendra pas charge de celles-ci, notamment en ce qui concerne leur exploitation et leur entretien.

<b>67-01-2020</b>	<b>Dépense relative au contrat avec « PG Solutions inc. ». (G2 300 U4 N6524 / G2 300)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous assurer d'avoir de la maintenance sur les applications de PG Solutions qui sont utilisées dans plusieurs services;



CONSIDÉRANT QUE le renouvellement est prévu au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du contrat est conforme à l'augmentation de 3% négociée lors de l'entente avec PG Solutions;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu d'ajouter l'achat de divers modules tel :

- Plaintes et requêtes;
- Permis en ligne;
- Paiement en ligne.

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense pour le contrat de service d'entretien et de soutien de logiciels d'applications municipales et pour l'achat de divers modules avec « PG Solutions inc. » pour l'année 2020, pour un montant de 117 799,31 \$, plus les taxes applicables.

<b>68-01-2020</b>	<b>Mandat concernant des travaux de reboisement du lot 3 790 274. (X4 213 104 103 U4 N14906)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 790 274 (Ferme René Hardy) a subi une coupe à blanc;

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu dans ce dossier et que le propriétaire du lot 3 790 274 n'a pas procédé au reboisement;

CONSIDÉRANT QU'un délai de six (6) années s'est écoulé et qu'une friche s'est installée;

CONSIDÉRANT QU'un reboisement permettra d'obtenir une forêt mixte adaptée au milieu, dont certaines sections sont humides;

CONSIDÉRANT QU'après des études et analyses et ayant reçu l'autorisation du conseil municipal de procéder de gré à gré, le Service de l'environnement recommande l'octroi du contrat à la firme « Terraboïs » pour un montant maximal de 68 000 \$, le tout taxes incluses, le contrat consistant au reboisement (2020) du lot 3 790 274 (Ferme René Hardy).

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « Terraboïs », le contrat pour le reboisement et suivi du lot 3 790 274 (Ferme René Hardy), pour un prix maximum de 68 000 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour le reboisement.

**69-01-2020      Soumission relative à la fourniture (location) et livraison de conteneurs pour les édifices municipaux. (2019-063) (G6 112 U3 N10721)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « WM Québec inc. », la soumission relative à la fourniture (location) et livraison de conteneurs pour les édifices municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2025, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 37 769,29 \$, incluant les taxes, pour la première (1<sup>re</sup>) année, suite à leur soumission ouverte le 25 octobre 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-063 préparé le 24 septembre 2019 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N10721, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

**70-01-2020      Soumission relative au service de déchetage des branches. (2019-077) (X4 111 U3 N12380)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission et que les prix soumissionnés sont supérieurs à ceux estimés, le tout en fonction de l'ensemble du projet, et que par conséquent, le processus d'appel d'offres doit être revu;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De rejeter la seule soumission reçue et ouverte le 13 décembre 2019 relative au service de déchetage des branches.

**71-01-2020      Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 325 304 (rue Marin), dans le secteur de Saint-Augustin. (X4 210 S14 N14041 #108056)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « Audrey Piché-Quirion », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 325 304 (rue Marin), dans le secteur de Saint-Augustin.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la cédante.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

<b>72-01-2020</b>	<b>Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 173 759 et 6 173 758 (rue De La Jonquière) et 6 173 757 (rue De Mézy), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Groupe l'Héritage inc. ». (X3 100 N15433)</b>
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « Groupe l'Héritage inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, les lots suivants, dans le secteur du Domaine-Vert Nord :

- **à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant**, les lots 6 173 759 et 6 173 758 (rue De La Jonquière) et 6 173 757 (rue De Mézy).

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

<b>73-01-2020</b>	<b>Annulation d'une servitude d'égout sanitaire sur une partie du lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 512 S14 N1385 #67222)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QU'une servitude d'égout sanitaire a été créée sur une partie du lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut, le tout en vertu d'un acte enregistrée sous le numéro 320109 au bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De radier la servitude d'égout sanitaire sur une partie du lot 5 668 041, dans le secteur de Saint-Canut.

Tous les frais afférents à la radiation et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater le notaire Me Pierre Chartrand pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

<b>74-01-2020</b>	<b>Acquisition d'une servitude permanente de réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 5 668 041 (parcelle B), dans le secteur de Saint-Canut, de « Immeubles Marché St-Canut inc. ». (X3 512 S14 N15246 #108083)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « Immeubles Marché St-Canut inc. », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente de réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 5 668 041 (parcelle B), dans le secteur de Saint-Canut, d'une superficie approximative de 480,0 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 16 novembre 2016, par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8 421 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

<b>75-01-2020</b>	<b>Renouvellement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales sur une partie du lot 4 687 554 appartenant à « Ferme du Boisé s.e.n.c. » (Sylvie Gingras et Albert Gingras) et une partie du lot 5 943 252 appartenant à « Les Promenades du boisé Mirabel », dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G7 113 N5713 #101089)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QU'une réserve foncière fut autorisée par la résolution numéro 851-09-2017 *Enregistrement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales sur une partie du lot 4 687 554 appartenant à « Ferme du Boisé s.e.n.c. » (Sylvie Gingras et Albert Gingras) et une partie du lot 5 943 252 appartenant à « Les Promenades du boisé Mirabel », dans le secteur de Mirabel-en-Haut, telle qu'adoptée lors d'une séance du conseil municipale le 25 septembre 2017;*

CONSIDÉRANT QUE ladite réserve foncière fut enregistrée, le 4 mai 2018, sous le numéro 23 807 322;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci expire le 25 avril 2020 mais peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que la Ville autorise la firme d'avocats « Lalonde Geraghty Riendeau inc. » à procéder au renouvellement, pour une période additionnelle de deux (2) ans, de la réserve foncière pour fins publiques municipales conformément à la *Loi sur l'expropriation*, sur le lot 6 047 532, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

<b>76-01-2020</b>	<b>Adoption d'un projet de règlement numéro P-2365 modifiant le règlement numéro 1333 <i>concernant le traitement des élus municipaux</i>, afin de prévoir une rémunération pour la présence d'un membre du conseil agissant sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales et pour prévoir une rémunération lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant. (G8 400)</b>
-------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro P-2365 modifiant le règlement numéro 1333 *concernant le traitement des élus municipaux*, afin de prévoir une rémunération pour la présence d'un membre du conseil agissant sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales et pour prévoir une rémunération lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant.

<b>77-01-2020</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1333 <i>concernant le traitement des élus municipaux</i>, afin de prévoir une rémunération pour la présence d'un membre du conseil agissant sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales et pour prévoir une rémunération lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant. (G8 400) (2365)</b>
-------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1333 *concernant le traitement des élus municipaux*, afin de prévoir une rémunération pour la présence d'un membre du conseil agissant sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales et pour prévoir une rémunération lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant.

**78-01-2020**    **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection constituée de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et la rue et le chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, de conception et d'accompagnement technique, de surveillance et autres études, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2370)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection constituée de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et la rue et le chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, de conception et d'accompagnement technique, de surveillance et autres études, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

À cet égard, monsieur le conseiller Marc Laurin dépose un projet de règlement.

**79-01-2020**    **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement remplaçant le règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville numéro 1609 et tous ses amendements et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2373)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement remplaçant le règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville numéro 1609 et tous ses amendements.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

**80-01-2020**    **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 457 *concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout*, afin de modifier les heures et périodes de restriction de la consommation de l'eau et de prévoir des dispositions particulières pour les systèmes d'arrosage automatique et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2374)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 457 *concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout*, afin de modifier les heures et périodes de restriction de la consommation de l'eau et de prévoir des dispositions particulières pour les systèmes d'arrosage automatique.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

**81-01-2020** Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 28 *concernant l'établissement d'un régime d'assurance collective*, afin d'inclure les membres du conseil municipal au régime d'assurance collective et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2375)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 28 *concernant l'établissement d'un régime d'assurance collective*, afin d'inclure les membres du conseil municipal au régime d'assurance collective.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

**82-01-2020** Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone. (G8 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 24 février 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

**83-01-2020** Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone. (G8 400) (U-2376)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone.

**84-01-2020 Adoption du règlement numéro 2366 modifiant le règlement numéro 457 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout, afin d'abroger certains articles dorénavant prévus dans le règlement pourvoyant à l'imposition de taxes. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement fait l'objet de modifications, par l'abrogation d'un article additionnel prévu dans le règlement pourvoyant l'imposition de taxes et par la modification de l'article 8.6 pour référer audit règlement;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2366, avec modifications.

**85-01-2020 Adoption du règlement numéro 2368 autorisant la préparation de plans et devis et la surveillance pour des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des infrastructures sur les rues Desjardins et Victor, entre la rue Cyr et la voie ferrée, à l'est du boulevard du Curé-Labelle, ainsi que le réaménagement de la rue Victor, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2368, tel que présenté.

**86-01-2020 Adoption du règlement numéro 2371 décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;



CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2371, tel que présenté.

<b>87-01-2020</b>	<b>Nomination au poste de secrétaire administrative pour le Service l'aménagement et de l'urbanisme. (G4 200)</b>
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Annick Robitaille, au poste de secrétaire administrative au Service de l'aménagement et de l'urbanisme, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

<b>88-01-2020</b>	<b>Embauche d'un policier au Service de police. (G4 112)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'embaucher Anthony Crispino, au poste de policier au Service de police, à titre d'employé régulier, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, et ce, à compter du 16 février 2020.

<b>89-01-2020</b>	<b>Embauche au poste de contrôleur – flotte de véhicules et atelier mécanique au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)</b>
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'embaucher David Goulet-Laporte au poste de contrôleur – flotte de véhicules et atelier mécanique au Service de l'équipement et des travaux publics, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

<b>90-01-2020</b>	<b>Abolition des postes d'agents de communication au Service des communications et du poste d'agent de recherche et de communication à la direction générale. (G4 114)</b>
-------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'abolir les postes d'agents de communication au Service des communications et du poste d'agent de recherche et de communication à la direction générale, à compter du 27 janvier 2020.

<b>91-01-2020</b>	<b>Création et nomination au poste de conseiller en communication au Service des communications. (G4 114)</b>
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De créer trois (3) postes de conseiller en communication et d'y nommer, France Létourneau et Maggie Michaudville, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), et ce, à compter du 27 janvier 2020.

<b>92-01-2020</b>	<b>Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Jean-Marc Vermette » concernant le lot 1 848 260, en bordure du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 112 103) (A-2020-002)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole du lot à l'étude et des lots avoisinants :  
Le lot visé par la demande d'autorisation et les lots voisins comportent des sols de classe 3, qui présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation. De plus, ce secteur est affecté par la sous-classe de basse fertilité et de surabondance d'eau.
- b) Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :  
La demande d'autorisation pour l'aménagement d'un logement à même un bâtiment agricole n'aura pas d'effet négatif sur les possibilités d'utilisation du sol à des fins agricoles. Autoriser ce projet pourrait même avoir un effet positif, puisque selon les dires du demandeur, il utilise ce logement lorsqu'il vient s'occuper de sa terre.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisations agricoles des lots avoisinants :  
L'autorisation de cette demande n'aura pas d'impact sur le développement des activités agricoles puisque l'utilisation résidentielle est restreinte à l'intérieur du bâtiment agricole et n'affecte pas l'utilisation du sol du reste du lot. Les usages agricoles déjà présents sur le site vont se poursuivre.

Pour ce qui est des activités agricole des lots avoisinants, la présence de l'usage résidentiel pourrait avoir pour effet de créer des distances séparatrices pour un établissement d'élevage. Actuellement, le secteur est dépourvu de tels établissements, donc aucun établissement existant ne sera affecté. C'est un secteur qui est plutôt forestier et situé entre le périmètre urbain de Saint-Canut et la zone aéroportuaire. L'agriculture n'y ait pas très dynamique, l'implantation d'une résidence à même un bâtiment agricole existant n'aura pas d'impact significatif sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.

- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :  
Il n'y a pas d'inquiétude particulière au niveau environnemental dans le cadre de la présente demande. Toutefois, l'implantation d'un usage résidentiel pourrait engendrer des distances séparatrices supplémentaires pour un nouvel établissement d'élevage qui voudrait venir s'implanter dans le secteur.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :  
Il existe d'autre emplacement pour construire une résidence à l'extérieur de la zone agricole. Par contre, puisque le projet vise à aménager un logement à même un bâtiment agricole existant dans le but de faciliter l'entretien de la terre par son propriétaire, les emplacements résidentiels à l'extérieur de la zone agricole ne sont pas appropriés.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :  
Le projet proposé n'aura pas un impact majeur sur l'homogénéité de la communauté agricole puisque l'utilisation agricole du terrain se poursuivra.
- g) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :  
La demande n'implique pas le morcellement d'une terre agricole, ce critère n'est donc pas applicable.
- h) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :  
N/A
- i) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :  
N/A
- j) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :  
Au PDZA le lot visé par la demande se situe dans un secteur déstructuré de faible dynamisme dont le potentiel de mise en valeur est jugé comme limité. Par conséquent nous considérons que le fait d'autoriser l'aménagement d'un logement à cet endroit pourrait aider au dynamisme agricole du secteur en permettant au demandeur d'habiter sur le terrain pendant qu'il cultive la terre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par « Jean-Marc Vermette », afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 848 260, en bordure du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Sainte-Scholastique, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour autoriser un logement à l'intérieur d'un bâtiment agricole.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

<b>93-01-2020</b>	<b>Création du Comité des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire et nomination. (G3 216 102)</b>
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De créer le Comité des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Mirabel.

De nommer, monsieur le conseiller Marc Laurin, à titre de membre et président et madame la conseillère Guylaine Coursol, à titre de membre, sur le Comité des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Mirabel.

<b>94-01-2020</b>	<b>Création d'un comité concernant les affaires régionales et intermunicipales. (G3 312 U5 N)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel participe à différentes tables de concertation concernant le développement des affaires régionales et intermunicipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer le maire pour participer à ces différentes tables de concertation régionales et intermunicipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De créer un comité concernant les affaires régionales et intermunicipales et de nommer un membre du conseil, en l'occurrence le maire, pour siéger sur ce comité.

Le maire doit faire un rapport aux membres du conseil suivant la tenue du comité.

<b>95-01-2020</b>	<b>Modification de la Politique municipale des travaux d'éclairage, afin d'enlever les informations relatives à la TPS et la TVQ. (X3 412 U1)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 738-08-2019 *Modification à la politique municipale des travaux d'éclairage*, laquelle fut adoptée le 12 août 2019 afin d'indexer le montant de base exigé par Hydro-Québec, en plus des frais additionnels qu'Hydro-Québec pourrait exiger;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite résolution, il est fait mention que lesdits montants incluait la TPS et la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ne doivent pas inclure la TPS et la TVQ puisqu'il s'agit d'une recette exonérée de taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De modifier la « Politique municipale des travaux d'éclairage » en retirant, à l'alinéa e) de l'article 1, les mots « incluant la TPS et la TVQ ».

<b>Dépôt de documents.</b>
----------------------------

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 24 janvier 2020; (G1 211 101 120 N11458)
- b) rapport d'activité du trésorier préparé par Mme Jeannic D'Aoust, trésorière, pour l'année 2019 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*; (X1 200)
- c) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2358 « Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance pour des travaux de construction d'un stationnement, d'une place publique, de pavage, d'éclairage, autorisant lesdits travaux ainsi que des travaux d'aménagement paysager, l'achat d'équipement, d'ameublement et de resurfaceuse et pour des coûts excédentaires relativement aux travaux décrétés au règlement numéro 2307 décrétant une dépense et un emprunt à cet effet. ». (G8 400)

<b>Affaires nouvelles.</b>
----------------------------

<b>96-01-2020</b>	<b>Acquisition du lot 3 359 836, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N3787 #108154)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaménager l'intersection composée des rues Lapointe, Boileau et de la route 117 (boulevard du Curé-Labelle);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir le lot 3 359 836 pour réaménager cette intersection;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par le directeur général en date du 24 janvier 2020 et dûment acceptée par « Alain Brousseau », relativement à l'achat du lot 3 359 836 pour un prix de 680 000 \$, taxes en sus, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions énoncées à l'offre d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser l'achat dudit lot.

De mandater la notaire Me Audrey Lachapelle pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires.

D'imputer la présente dépense au fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

<b>97-01-2020</b>	<b>Versements provisoires concernant le service de transports collectifs de la région métropolitaine pour l'année 2020 à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). (G5 213)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a transmis à la Ville, une facture pour les versements provisoires pour l'année 2020 dans le cadre du transport collectif sur son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser la Ville de Mirabel à verser à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), une contribution, pour le transport collectif, au montant de 2 169 478,10 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Cette contribution est payable en douze (12) versements payables le quinzième jour de chaque mois, selon les modalités suivantes :

Janvier :	180 789,86 \$
Février :	180 789,84 \$
Mars :	180 789,84 \$
Avril :	180 789,84 \$
Mai :	180 789,84 \$
Juin :	180 789,84 \$
Juillet :	180 789,84 \$
Août :	180 789,84 \$
Septembre :	180 789,84 \$
Octobre :	180 789,84 \$
Novembre :	180 789,84 \$
Décembre :	180 789,84 \$

La contribution est payable à même le fonds des activités financières selon le poste budgétaire numéro 02 370 00 961.

**Parole aux conseillers.**

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance.

**98-01-2020 Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Charbonneau, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, greffière